



Conseil National de l'Action Sociale du 27 Mars 2024

Déclaration Liminaire :

Monsieur le Ministre,

Madame la Secrétaire Générale, Mesdames, Messieurs,

L'**Union FO Justice** fait part devant l'ensemble des membres du Conseil National d'Action Social (CNAS) de ses préoccupations urgentes qui affectent le bien-être de nos agents, mais nous devons d'abord reconnaître une réalité alarmante : **la paupérisation croissante des agents.**

Cette situation est aggravée par la réduction du budget de l'action sociale interministériel (ASI), qui impacte indéniablement les agents de notre ministère de manière négative, **ce qui est inacceptable.**

Nous sommes à un moment décisif où, selon les propos tenus par Monsieur Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, 30 % de nos fonctionnaires sont sur le point de prendre leur retraite. Il est donc essentiel de comprendre que pour l'**Union FO Justice** les économies ne doivent pas se faire au détriment de l'ASI, mais plutôt par son renforcement.

Dans cette perspective, et à l'échelon de notre ministère, l'**Union FO Justice** continue de réclamer une augmentation significative de l'aide et des secours des Comités Régionaux d'Action Sociale (CRAS), qui stagnent à 350 € depuis 14 ans. Une revalorisation à 500 € est non seulement justifiée au regard de la crise inflationniste mais aussi nécessaire, tout comme l'augmentation des aides sociales de la Fondation d'Aguesseau et l'assouplissement de leurs critères d'attribution.

LES TEMPS CHANGENT, LES CRISES SE SUCCÈDENT ET NOS RÉPONSES DOIVENT ÊTRE À LA HAUTEUR DES ENJEUX AUXQUELS SONT CONFRONTÉS NOS COLLÈGUES !!!

Mais encore, la limite actuelle d'une aide exceptionnelle pour catastrophe naturelle par an ne tient plus compte de la réalité climatique. Les événements récents dans le Nord-Pas-de-Calais en sont la preuve :

**UN AGENT PEUT ÊTRE VICTIME DE PLUSIEURS CATASTROPHES EN UNE ANNÉE !
Il est donc impératif de lever les restrictions pour ces aides exceptionnelles !**

Concernant la politique du logement, les initiatives telles que celles de Saint-Germain-lès-Corbeil méritent d'être soulignées, ainsi que les outils développés par la Fondation d'Aguesseau, tels que Cautionéo. Néanmoins, l'accès au logement reste un défi majeur. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour encourager les communes à accueillir nos agents, en particulier dans les zones où le marché locatif est tendu. Pour l'**Union FO Justice** aucun agent ne doit rester sans solution d'hébergement !

Quant à la restauration, environ 20 % de nos agents, soit près de 18 000 personnes, n'ont pas accès à un lieu de restauration adéquat. Les commissions statutaires de restauration doivent être utilisées efficacement et déployées dans les 36 CRAS, **ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui !!!**

Actuellement, les textes régissant les CRAS, les Associations Régionale Socio-Culturelle (ARSC) et les commissions statutaires sont en cours de révision par le CNAS. Nous avons le devoir de travailler pour prévenir toute « mauvaise » interprétation susceptible de nuire à leur mise en œuvre.



L'**Union FO Justice** tient à souligner l'arrivée prochaine d'un nouveau prestataire pour la petite enfance en Île-de-France dès le mois de septembre suite au processus de renouvellement du marché des « berceaux » : **Les Petits Chaperons Rouges**.

Cette initiative est prometteuse et devrait marquer le début d'un engagement renforcé en faveur du soutien aux familles au sein de notre administration.

Nous devons saisir cette opportunité pour élaborer une politique de soutien à la petite enfance plus ambitieuse, un facteur clé de bien-être pour nos agents et un élément essentiel pour attirer et fidéliser les personnels au sein de notre ministère.

L'**Union FO Justice** souhaite conclure sa déclaration en soulignant l'importance d'écouter et de répondre aux besoins exprimés par nos agents. Nous avons une responsabilité collective de travailler pour le bien-être de ceux qui servent l'État. Seuls des actes concrets et des engagements solides nous permettront d'améliorer leur quotidien et, par extension, la qualité du service public.

L'engagement des acteurs sociaux, qu'ils soient mandatés, bénévoles ou en poste, est crucial dans cette démarche.

De surcroît, il est inacceptable que certains chefs de service ou de structure, se permettent de manquer de respect ouvertement au ministre de la Justice, à sa secrétaire générale et au Bureau d'Action Sociale (BAS), en dédaignant ouvertement les convocations en article 15 des représentants du personnel mandatés pour siéger ou être présents à une instance régionale ou nationale.

Bien au contraire, il est impératif de promouvoir et de valoriser l'engagement des personnels au sein des différentes instances, au lieu de le négliger ou de le minimiser...

Un tel mépris envers nous, mais surtout envers les instances de notre ministère, est

INADMISSIBLE !!!

De telles postures managériales nous interrogent : bientôt, ces mêmes responsables nous empêcheront-ils de déjeuner, ou pire, de venir en aide aux agents en détresse ? Malheureusement, cela pourrait déjà être le cas.

Le pouvoir lié à la fonction ne saurait justifier ce genre de comportement. **Pour l'Union FO Justice, la réponse est claire : c'est NON !!!**

Pour terminer, l'**Union FO Justice** tient à remercier le BAS, service dépouillé du ministère de la Justice sans capitaine à la barre, qui, depuis de nombreuses semaines survit grâce aux "**petites mains invisibles**" sans lesquelles plus rien ne serait possible... **L'action sociale est-elle une RÉELLE priorité de ce ministère ?!!**

L'**Union FO Justice** travaille pour bâtir un avenir où le soutien social est une priorité, où chaque agent se sent valorisé et où la justice sociale n'est pas un idéal mais une réalité concrète.

Avec détermination, l'Union FO Justice sera toujours en action pour défendre vos droits, nos droits à TOUS !!!

